



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3B/22/0099 du 10 mars 2023 de la Ministre de l'Environnement, la société LIDL BELGIUM GmbH & Co KG a été autorisée à l'exploitation d'un chantier d'excavation et de terrassement à Mersch, Rue Edouard Kraus, sous le numéro cadastral 1901/6311.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 21 mars 2023

le secrétaire,

le bourgmestre,